

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE BRUMATH

REGLEMENT GRAPHIQUE N° 4 – 1/2000^{ème}

23/01/2012 Approbation
07/05/2013 Mise à jour n° 1
25/01/2016 Modification simplifiée n° 1
05/09/2016 Modification simplifiée n° 2
30/11/2016 Mise à jour n° 2
22/11/2017 Mise à jour n° 3
19/03/2018 Mise à jour n° 4
07/09/2018 Mise en compatibilité n° 1
07/02/2019 Modification n° 1
12/11/2020 Modification n° 2
04/02/2021 Modification n° 3
30/06/2022 Modification n° 4

**MODIFICATION N°5
DOSSIER APPROUVE**
« Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire en séance du 30 mars 2023 »



À Haguenau,
Le 30 mars 2023

Le Vice-Président,
Jean-Lucien NETZER

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

ZONNAGE

□ Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS

■ Zone de nuisances acoustiques

— Ligne de construction

××××× Linéaire commercial et de service

— Reculement

■ Espace boisé classé à conserver ou à créer

■ Emplacement réservé

■ Espace planté à conserver ou à créer

■ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

■ Zone de vigilance pour la qualité des sols

■ Secteurs de mixité spécifique (article L.302-5 du Code de la Construction)

